



ALLIANCE HÔPITAL
SNAM-HP & CMH



Syndicat National des Médecins, Chirurgiens,
Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des
Hôpitaux Publics



Coordination
Médicale
Hospitalière

« DPC et Certification périodique : les nouveaux enjeux de la Formation Médicale Continue à l'hôpital public »

Lettre spéciale Alliance-Hôpital (SNAM-HP & CMH)

7 septembre 2026,

Les modalités de gouvernance et de réalisation concrète de la certification périodique se précisent peu à peu. Le principe d'un pilotage impliquant la HAS a été proposé et une décision est toujours en attente. Le choix de L'opérateur chargé de la gestion financière du dispositif est encore en discussion. Cependant le choix de la caisse des dépôts et consignations (CDC) a été avancé. En effet La CDC est historiquement impliquée dans la gestion et la mutualisation des fonds alloués à la formation professionnelle.

Le principe d'une **démarche unifiée**, la certification périodique, qui intègre l'ancien DPC est désormais acquis, comme nous l'avons demandé dès le début de cette réforme, tant le maintien de deux obligations distinctes, DPC d'une part et certification périodique d'autre part, à l'heure où les équipes hospitalières traversent une crise profonde, nous semblait totalement inapproprié. La suppression de l'ANDPC (Agence nationale du DPC, qui était l'opérateur historique) est prévue au 1er trimestre 2027.

Le parcours de certification s'organise autour de 4 axes, chacun assorti de la réalisation obligatoire d'au moins 2 actions par axe sur la période (6 ans pour les praticiens en exercice depuis 2023 et 9 ans pour la première période pour les praticiens déjà en exercice avant 2023). Les actions de DPC déjà réalisées pourraient être prises en compte.

1. Actualisation des connaissances : ce premier axe porte sur le développement continu des compétences via des formations diplômantes et le DPC notamment.
2. Amélioration des pratiques : évaluation et audits cliniques entre autres pour renforcer la qualité et la sécurité des soins.
3. Relation avec les patients : actions pour améliorer la communication, l'éducation thérapeutique et le respect des droits des patients.
4. Santé du professionnel : prévention de l'épuisement professionnel et gestion du stress pour l'équilibre personnel et professionnel.

Les référentiels par profession et par discipline ont été élaborés par les conseils nationaux professionnels selon une méthodologie de la HAS et ils ont été publiés au JO le 26/02/2026. Ils seront reconduits en 2027.

Un compte individuel géré par l'Agence du numérique en santé permettra à chaque praticien de tracer ses actions et de suivre son parcours.

Le contrôle de la satisfaction de l'obligation de certification périodique sera assuré par les Ordres professionnels, médecins, pharmaciens et odontologistes pour les praticiens des établissements de santé (Décret no 2025-1335

Alliance-Hôpital (SNAM-HP & CMH), 15, rue Ferdinand DUVAL – 75 004 PARIS

www.alliance-hopital.org

du 26 décembre 2025 relatif aux modalités de contrôle et au système d'information de la certification périodique de certains professionnels de santé).

Les modalités du financement de l'obligation de certification périodique ne sont pas connues à ce jour. Cependant les fonds pour le DPC seront sanctuarisés.

La date de début de cette nouvelle procédure reste à fixer. Il est probable que le premier contrôle de la certification périodique se fera début 2032.

Le constat d'Alliance-Hôpital (SNAM-HP & CMH)

Pour Alliance-Hôpital (SNAM-HP & CMH), la certification périodique est tout autant un élément de qualité des soins, que la garantie d'un **environnement et de conditions de travail appropriées**, impératifs absolus et prioritaires, garants d'une attractivité professionnelle renforcée.

Nous réitérons nos demandes de **simplification et de financement adéquat**, dans le respect de l'autonomie et du sens de la responsabilité des praticiens.

C'est ce que nous avons historiquement pointé dès le tout début de la mise en place de ce processus, en ayant déjà attiré l'attention sur les obstacles rencontrés par les praticiens dans ces parcours :

- surcharge de travail et manque de temps,
- financement très insuffisant, avec des inégalités par rapport à l'exercice en ville,
- décisions du choix des priorités du DPC par les autorités ne correspondant pas suffisamment aux besoins exprimés et ressentis par les praticiens,
- nécessité de prendre en compte l'ensemble des actions et démarches qualité réalisées, notamment lors de la certification des établissements de santé ainsi que les communications, les publications et les activités de formation et de recherche.

Les praticiens s'engagent dans des actions diversifiées qui correspondent à leurs besoins. Nous en sommes les meilleurs juges, notamment pour la participation à des congrès, des séances et séminaires, des groupes d'études, des recherches cliniques, des staffs, des formations organisées par l'établissement de santé via la commission médicale d'établissement, des actions de formation continue, des missions d'enseignement, des lectures d'articles ou de livres scientifiques, de vulgarisation ou d'information générale, et des consultations et formations par internet.

Alors que les actions de FMC (formations universitaires, séminaires, colloques, congrès, etc.) sont très recherchées par tous les praticiens, le DPC n'a pas connu un franc succès auprès d'eux.

Les propositions d'Alliance-Hôpital (SNAM-HP & CMH)

Dans ce dossier comme toujours, nous sommes à la défense des praticiens, de la qualité et de la sécurité des soins, en demandant un système simple, opérationnel et efficient pour tous.

Alliance-Hôpital (SNAM-HP & CMH) ne souhaite pas que la certification périodique reproduise les difficultés du DPC historique. **Nous exigeons, comme cela a toujours été notre ligne directrice, un dispositif accessible, simplifié, pragmatique, suffisamment financé et équitable, quel que soit le mode d'exercice du praticien.**

Alliance-Hôpital (SNAM-HP & CMH) restera très vigilante, et veillera à ce que les recommandations de la Cour des Comptes et de l'IGAS, comme nos propositions, soient mises en œuvre sans tarder.

La représentation d'Alliance-hôpital (SNAM-HP&CMH) au sein des instances de la nouvelle gouvernance de la certification périodique sera un élément important pour transmettre vos propositions.

Ces mesures destinées aux praticiens, essentielles au plan scientifique et éthique, à la fois pour le bien des praticiens et des patients, **vont leur permettre d'améliorer la qualité et la sécurité des soins**. Nous continuerons ce combat pour la simplification et l'efficacité de nos pratiques. Sur ce dossier encore, Alliance-Hôpital (SNAM-HP & CMH) s'engage pour la défense des praticiens, pour toutes les disciplines et tous les statuts de l'hôpital public.